



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

**Allocution de Bertrand LANDRIEU,
préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris**

**Conférence de presse du 6 novembre 2006
Lancement des concertations
Aménagement du tronc commun A4-A86
CDG Express
Fonds européens**

Messieurs les Préfets,
Mesdames, Messieurs

Je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui, à l'occasion du lancement des concertations sur plusieurs sujets importants pour l'Ile-de-France.

Tout d'abord le lancement des concertations et des réunions d'information sur deux opérations d'infrastructures de déplacement :

- l'aménagement du tronc commun aux autoroutes A4 et A86, dans le Val-de-Marne
- le projet CDG Express, de liaison ferroviaire rapide entre Paris et l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle

Enfin le lancement de la consultation du public sur le dispositif des fonds européens.

Je vous rappelle que, par ailleurs, l'Etat, au printemps dernier, a organisé des débats publics sur trois projets routiers (A104, A12 et RN 13). C'est le signe que nous souhaitons faire avancer les projets qui contribuent au développement de l'Ile-de-France, et que nous souhaitons le faire en prenant en compte l'expression de l'ensemble des acteurs, élus, riverains des projets, usagers et acteurs économiques.

L'AMENAGEMENT DU TRONC COMMUN AUX AUTOROUTES A4 ET A86

Le tronç commun aux autoroutes A4 et A86 dans le Val-de-Marne, qui accueille plus de 250 000 véhicules par jour, est identifié depuis longtemps comme un des points durs de la circulation routière en Ile-de-France.

Plusieurs solutions de dédoublement des autoroutes A4 et A86 ont été envisagées au cours des années 80 et 90 pour améliorer les conditions de circulation. C'est ainsi qu'un projet de traversée sous fluviale de la Marne pour l'A86 a été déclaré d'utilité publique en 1998. Ce projet très coûteux, estimé aujourd'hui à plus de 800 M€, n'avait pas pu être inscrit au Contrat de Plan Etat Région 2000 – 2006.

En juillet 2005, la Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France (DREIF) a mis en place sur ce secteur, vous le savez, un dispositif d'exploitation dynamique, qui consiste à utiliser la bande d'arrêt d'urgence comme 5^{ème} voie de circulation aux heures de pointe. Ce dispositif, dont je veux rappeler le caractère innovant, a montré une efficacité certaine pour diminuer la congestion sur ce tronçon autoroutier.

Le bilan positif tiré de cette expérimentation, après un an de mise en œuvre, conduit l'Etat, en accord avec les collectivités, à proposer aujourd'hui un nouveau projet d'aménagement du tronç commun A4-A86, qui donne la priorité à la protection des riverains contre le bruit et à une meilleure insertion de l'autoroute dans son environnement, tout en offrant des meilleures conditions de circulation et en garantissant la sécurité des usagers.

C'est sur ces bases qu'ont été élaborées les propositions qui sont, à partir d'aujourd'hui et pour un peu plus d'un mois, soumises à la concertation auprès du public.

Cette concertation se déroulera du 6 novembre (c'est-à-dire aujourd'hui) jusqu'au 15 décembre, dans les 5 communes concernées par le projet : Champigny-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Nogent-sur-Marne, Maisons-Alfort, et Saint Maurice.

Sur cette période, une exposition, dont vous pouvez voir les panneaux dans cette salle, sera organisée dans chaque Mairie, et des registres seront mis à la disposition des habitants qui pourront y formuler leurs observations. Les éléments d'informations seront également disponibles sur un site internet spécifiquement dédié à cette opération (www.concertation-a4a86.fr). Des réunions publiques se tiendront dans chaque commune (vous en avez le calendrier dans le dossier qui vous a été remis). Une réunion de clôture sera organisée mi-décembre, à la préfecture du Val-de-Marne, pour tirer un premier bilan de la concertation.

Enfin, nous avons souhaité que cette concertation se déroule sous l'égide d'une personnalité indépendante, bien qu'il ne s'agisse pas ici d'un débat public. La Commission nationale du débat public, sur ma demande, a désigné Monsieur Jean-Pierre TIFFON, qui est présent dans cette salle et que je salue, pour assurer ce rôle d'animateur, comme il a déjà eu l'occasion de le faire pour d'autres projets.

Sur le fond, la concertation permettra d'aborder les thèmes suivants (qui sont repris sur les panneaux de l'exposition) :

- le fonctionnement du tronc commun et la sécurité des usagers : deux scénarii sont proposés ; le scénario A consiste à instaurer une exploitation permanente à 2*5 voies, et à recréer, sur toute la longueur du tronc commun, des bandes d'arrêt d'urgence ; le scénario B consiste à maintenir le dispositif actuel d'exploitation dynamique, ouvrant une voie supplémentaire aux heures de pointe.
- la mise en place de nouvelles protections phoniques : il est en particulier proposé d'installer des écrans sur de nouvelles structures, accolées aux viaducs d'A4 qui franchissent la Marne et le quartier de Polangis à Joinville-le-Pont
- l'insertion urbaine et paysagère, en prenant en compte la valorisation des espaces délaissés et la possibilité d'améliorer les circulations douces
- le traitement des eaux : il est proposé de créer 3 stations permettant de traiter les eaux de ruissellement venant de l'autoroute avant leur rejet dans la Marne

Le coût de ces aménagements est estimé entre 120 et 180 M€ hors taxes.

Pour réaliser ces travaux, l'Etat envisage de recourir à un partenariat public privé. Par ce contrat, d'une durée d'environ 25 ans, l'Etat confierait à un partenaire privé une mission globale pour le financement, la construction des aménagements et leur entretien pendant la durée du contrat. Le cocontractant percevra un loyer de l'Etat pendant cette même durée. Des co-financements des collectivités locales pourraient également abonder le plan de financement.

Le recours au contrat de partenariat, pour ce projet, doit permettre de bénéficier de la capacité d'innovation technique du secteur privé, en particulier pour la réalisation des structures accolées aux viaducs de Joinville et doit également permettre de gagner sur les délais.

Le bilan de la concertation que nous engageons aujourd'hui et les enseignements que nous pourrions en tirer alimenteront la définition d'un cahier des charges précis des aménagements à réaliser, sur la base duquel les candidats au contrat de partenariat seront sélectionnés.

CDG EXPRESS

Le projet CDG Express consiste à réaliser une liaison ferrée rapide, directe entre Paris et l'aéroport de Roissy. C'est un élément essentiel pour maintenir l'attractivité de l'Ile-de-France au plan international et sa place dans la compétitivité avec les autres capitales européennes. La plupart des capitales mondiales se sont en effet déjà dotées d'un tel service de transport entre leur centre-ville et leur aéroport.

En Ile-de-France, le projet CDG Express a vu le jour en 2000. Il a fait l'objet, en 2003, d'un débat public. Les discussions particulièrement riches qui ont eu lieu dans ce cadre ont conduit à modifier le tracé initial. Je tiens à le rappeler car c'est, à mes yeux, une des illustrations de l'utilité de ce type de procédure.

Aujourd'hui, c'est donc sur le tracé dit « Virgule » que les services du ministère de l'Équipement, et en particulier la direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France (DREIF), poursuivent les études techniques.

Nous organisons, du 6 novembre au 15 décembre, une information publique sur le projet auprès des 20 communes concernées par le tracé. L'objectif de cette concertation est de présenter le projet, l'avancement des réflexions depuis le débat public, et d'avoir un premier échange sur ces éléments avec la population (voyageurs, riverains, élus, acteurs économiques). Cette information vise à préparer l'enquête publique qui devrait avoir lieu au second semestre 2007.

Sur cette période, cinq réunions publiques seront organisées. Des expositions dans les Mairies présenteront les principales caractéristiques du projet. Des registres permettront aux habitants de formuler leurs remarques. Les éléments d'information seront également disponibles sur le site internet de l'opération (www.cdgexpress.equipement.gouv.fr).

Avec le tracé « Virgule » retenu, les trains de CDG Express partiront de la gare de l'est et arriveront à la gare CDG2 à l'aéroport de Roissy, empruntant un trajet d'environ 32km. Le tracé réutilise au mieux les infrastructures existantes, ce qui a permis de réduire le coût du projet. L'opération est ainsi estimée aujourd'hui à 640 M€, dont 120 M€ pour le matériel roulant.

Elle sera réalisée sous la forme d'une concession, méthode jusqu'à présent plus fréquemment utilisée en matière autoroutière que ferroviaire. Le ministère de l'Équipement a lancé en juillet 2006 l'avis d'appel à la concurrence, pour sélectionner le concessionnaire. Une société privée sera ainsi chargée de concevoir en détail la liaison, de construire les nouvelles infrastructures et de les entretenir, de mettre à disposition le matériel roulant, et bien sûr, de fournir le service aux usagers. La société titulaire de la concession se rémunérera grâce aux tickets qu'elle vendra à ses usagers.

Elle devra, de cette façon, intégralement financer le coût du projet. En effet, le Ministre de l'Équipement s'est engagé à ce que ce projet ne fasse appel à aucun fond public. C'est-à-dire qu'il sera financé par les usagers du transport aérien.

Le concessionnaire devrait être désigné mi-2008, pour un démarrage des travaux la même année. La mise en service interviendrait alors en 2012.

Ce calendrier doit s'articuler avec le calendrier de mise en œuvre de l'amélioration des branches nord du RER B (le projet RER B Nord +). Cette opération vise à offrir aux usagers du RER B une meilleure qualité de service, un meilleur cadencement de la desserte et une meilleure lisibilité de l'offre de transport sur cette partie nord de l'Ile-de-France. C'est, pour l'Etat, une priorité au même titre que la réalisation de CDG Express. Les deux opérations répondent à des besoins complémentaires et contribuent à mieux organiser le système de transport, en proposant à chaque usager un service plus adapté à ses besoins : une desserte fine et fréquente pour les déplacements quotidiens des Franciliens par le RER B, une desserte directe et rapide pour les usagers des transports aériens par CDG Express.

Par ailleurs, c'est la modernisation du RER B qui libérera des capacités sur les voies ferrées qui seront empruntées par CDG Express. Ainsi, et je tiens à l'affirmer très fortement, la liaison CDG Express ne se fera qu'une fois achevée la modernisation du RER B au nord de Paris.

LES FONDS EUROPEENS

Pour finir, je souhaite vous informer de la mise en place, depuis le début du mois de novembre, d'une consultation du public sur un troisième sujet, quelque peu différent des deux premiers que je viens d'évoquer. Il s'agit du projet de programme opérationnel pour l'utilisation des fonds européens du FEDER.

L'Ile-de-France bénéficiera de 151M€ de fonds européens FEDER sur la période 2007-2013 pour développer les projets innovants et durables dans les zones urbaines en difficulté de la région. Le projet de programme opérationnel a été élaboré dans le cadre d'un large partenariat qui a rassemblé des acteurs publics (Région, Départements, Agglomérations, chambres consulaires, services de l'Etat) et des acteurs privés (pôles de compétitivité, organisations syndicales,...). Il prévoit cinq grands types d'actions :

- un soutien au développement socio-économique dans les zones urbaines les plus en difficulté
- un soutien à l'innovation technologique et sociale
- un accompagnement du tissu des PME face aux mutations économiques
- un renforcement des aides pour développer les énergies renouvelables et les éco-industries
- un déploiement de mesures pour lutter contre le risque inondation à l'échelle du bassin parisien

La consultation du public est organisée du 3 novembre au 3 décembre 2006. Le projet de programme opérationnel ainsi que le rapport environnemental qui l'accompagne sont disponibles sur le site internet de la préfecture de région (www.idf.pref.gouv.fr). Ils sont également tenus à la disposition du public dans les préfectures de département. Les observations peuvent être formulées dans des registres dans les préfectures, ou par voie électronique (mission-europe@ile-de-france.pref.gouv.fr).

En conclusion, ce sont donc trois dispositifs de concertation et de consultation du public qui vont, dans les mois qui viennent, mobiliser fortement les services de l'Etat, afin de faire avancer des projets dont la réalisation représente un enjeu fort pour le développement de l'Ile-de-France.
